

Date: Page 1 sur 2

A l'attention des CPAS qui adhèrent au Pacte pour une fonction publique solide et solidaire

Objet: Convention sectorielle 2005 – 2006 – Subvention Pacte – Suivi 2021 – intégration des circulaires issues du pacte dans les statuts – Mise à jour

Monsieur le président, Madame la présidente,

Le décret du 23 janvier 2014, entré en vigueur le 1er mars 2014, a modifié certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en matière de tutelle administrative.

Le calcul de la subvention octroyée dans le cadre du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire repose notamment sur l'intégration, dans les statuts des pouvoirs locaux, des circulaires du 02 avril 2009 liées au pacte.

Dans la mesure où l'exercice de la tutelle sur les délibérations modifiant les statuts de votre personnel ne ressort plus de la compétence de la Région, le SPW IAS ne dispose plus des données relatives aux modifications statutaires intervenues depuis le 1 er mars 2014.

L'an dernier, nous sollicitions votre concours à l'établissement de votre dossier en complétant le tableau joint en annexe relatif à l'intégration des circulaires précitées dans vos statuts.

Cette année, nous renouvelons l'opération.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le tableau complété et signé, au plus tard le 15 novembre 2021 inclus dans le respect des conditions cumulatives suivantes :

- <u>UNIQUEMENT en cas de modification de vos statuts (concernant les</u> circulaires Pacte précitées) par rapport à l'an dernier ;
- La date d'entrée en vigueur de ces modifications doit être antérieure au 1^{er} novembre 2021 ;
- UNIQUEMENT par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>ressourceshumaines.interieur@spw.wallonie.be</u> avec en objet : « Pacte 2021 »

Les documents transmis par courriel hors délai ne seront pas pris en compte pour le calcul de la subvention de cette année mais pour celui de l'an prochain.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le président, Madame la présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur général a.i.,

Stéphane MARNETTE



CONTACT

Département des Politiques publiques locales Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux Avenue G. Bovesse, 100

B - 5100 Jambes Tél : 081 32 37 43

VOTRE GESTIONNAIRE

Dolores DAIE - Directrice Tél.: 081 32 32 44

VOTRE DEMANDE

Nos références : S:\O50201_DiRhPl\16_SubsPacte _36C\Pacte 2021\1. collecte des données\CPAS